



Conditions commerciales et garanties

MIS À JOUR 14/04/2022

2ème paire à partir de 1€

"2eme paire à partir de 1€" accessible à partir de 150€ d'achat en verres unifocaux et 240€ d'achat en verres progressifs. Hors offres 100% santé et non cumulable avec d'autres offres et avantages en cours et notamment ceux résultant de certains organismes.

Valable sur une sélection de monture

Garantie casse montures & verres

Les montures et les verres correcteurs sont garantie pendant 2 ans à partir de la date de facturation, sur présentation des éléments cassés, et dans des contions normales d'utilisations.

- La monture : Chaque éléments de la montures sont changeables une fois en cas de casse. La monture sera réparé ou à défaut remplacé (si le modèle n'est plus fabriqué) par une monture équivalente, en tenant compte de l'adaptabilité des verres correcteurs de la montures cassée

- Chaque verre est changeable une fois en cas de casse, contre le paiement d'une franchise de 40%. Les nouveaux verres seront à l'identique, même corrections, même caractéristiques. A défaut, si les verres ne se font plus, un modèle équivalent sera proposé.

Ces garanties excluent l'offre 100% santé, la perte ou le vol des lunettes.

Garantie adaptation 3 mois aux verres correcteurs

La garantie adaptation aux verres correcteurs s'applique à partir de la date de facturation des lunettes. En cas d'inconfort visuel, les verres pourront être échangés par un équipement équivalent, de même correction. Garantie valable une fois pendant les 3 mois.

En cas d'inadaptation aux verres progressifs, ils pourront être remplacé par des verres bifocaux ou par un équipement vision de loin et un équipement vision de près. La fourniture d'une autre monture est exclue par la garantie.

Heol Optic

YOANN GARNIER, OPTICIEN A DOMICILE

06.61.53.30.74 - yoann@heoioptic.fr - www.heoioptic.fr